



acquérir la nationalité française

Par **Zalifam**, le **02/04/2011** à **13:24**

Bonjour, je suis une mère étrangère qui vit en France depuis 2002. J'ai un enfant français (né en France d'un père français) qui vit avec nous. **ON VIS MARITALEMENT**. Comment faire pour obtenir la nationalité française? Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît. Merci.

Par **Domil**, le **02/04/2011** à **13:28**

Le fait d'être mère d'un enfant français ne vous donne aucun droit particulier à la nationalité, pas plus que le concubinage.

Vous devez donc faire une demande de naturalisation classique. Vous devez, entre autres

- résider légalement en France depuis 5 ans
- avoir des revenus stables (un salaire d'au moins le SMIC depuis au moins un an, voire plus)
- être intégrée, respecter les valeurs de la République.